

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021-87

Date de la convocation : 01/12/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 19

Membres votants : 19

Le huit décembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre,, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol , SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Excusés : Mme LAMPSON - GUEILLOT Nadège, M. DE POUILLY Jean Pierre, M. VALET Bruno

Absents :Mrs. DANNEAUX Dominique, GODART Olivier

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

Secrétariat : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION AUPRES DE L'ASSOCIATION ARDENNES COMPETENCES TERRITORIALES

Vu la délibération n°DC2014/119 du 16 décembre 2014 par laquelle la communauté de communes est adhérente à l'association Ardennes Compétences Territoriales (ACT) ;

Considérant que l'ACT est une association qui a pour but de mettre en œuvre et gérer :

- Le Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE) des Ardennes en faveur des personnes exclues du marché du travail sur les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales adhérents ;
- L'Organisme Intermédiaire Départemental de Gestion de Fonds Européens qui assure une partie des tâches de gestion et de contrôle relevant de la compétence d'une autorité de gestion ;
- D'autres activités en rapport avec son domaine de compétences : emploi, formation et insertion.

Considérant que cette adhésion permet notamment aux habitants domiciliés sur le périmètre de compétence de la communauté de communes de bénéficier de l'offre de service liée au PLIE des Ardennes.

Après en avoir délibéré, le Bureau, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE le renouvellement du dispositif PLIE sur 2022-2024
- APPROUVE la réévaluation du montant de l'adhésion à ACT à hauteur de 0.16 € par habitant, sur les 3 années de protocole 2022 à 2024
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,


Benoit SINGLIT

